



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 631-2019

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 juin 2019, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 631-2019

RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE CHEMINS MUNICIPAUX – RANG RIVIÈRE NORD, MONTÉE LESAGE ET RUE VILLEMAIRE ET IMPOSANT UNE TAXE À L'ENSEMBLE

Le 9 juillet 2019, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec a approuvé ledit règlement d'emprunt.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente promulgation et est déposé au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Esprit, le 10 juillet 2019

- Original signé -

Johanne Ringuette
Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe